

Le point d'indice de la fonction publique revalorisé de 3,5 %

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, vient d'en faire l'annonce, ce mardi 28 juin à l'occasion d'une "conférence salariale" : la valeur du point d'indice de la fonction publique sera augmentée de 3,5 %. Cette mesure devrait être effective dès le 1^{er} juillet.



Fumée blanche pour la revalorisation générale des salaires des agents publics. Le point d'indice de la fonction publique sera revalorisé de 3,5 %. Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, en a fait l'annonce, ce mardi 28 juin, à l'occasion d'une "conférence salariale" avec les représentants du personnel et des employeurs publics. Le coût de la mesure s'éleverait à 7,5 milliards d'euros, répartis en 3,2 milliards d'euros pour la fonction publique d'État, 2,88 milliards pour la territoriale et 1,99 milliard pour l'hospitalière.

Ce dégel du point d'indice sera effectif dès le 1^{er} juillet "avec effet rétroactif sur la feuille de paie du mois d'août", précise le ministère de la Transformation et de la Fonction publique. La mesure devra en effet être actée dans le cadre du "pack pouvoir d'achat" que le gouvernement compte présenter début juillet et qui comprend le projet de loi sur le pouvoir d'achat et le projet de loi de finances rectificative.

"Plus aucun" agent en-dessous du Smic

"C'est la plus forte augmentation depuis trente-sept ans", a souligné Stanislas Guerini lors d'une conférence de presse à l'issue de la conférence salariale du 28 juin. Ce dégel, a-t-il poursuivi, "permet de faire face au contexte d'inflation" et "vient s'ajouter aux augmentations moyennes individuelles de 1,5 % par an", résultant notamment des avancements d'échelons ou de grades. L'occasion pour le ministre de mettre en avant une "progression moyenne de 5 % de la rémunération des agents de la fonction publique".

À lire aussi : Les impacts possibles d'un dégel du point d'indice sur le pouvoir d'achat des agents publics

"Plus aucun agent" ne sera payé en-dessous du Smic au 1^{er} juillet, a promis le gouvernement par ailleurs. Près de 700 000 agents publics se trouvent en effet actuellement encore dans cette situation. L'exécutif a néanmoins refusé d'indexer la valeur du point d'indice sur l'inflation, comme le demandaient avec insistance les syndicats. Cette inflation, pour rappel, a atteint 5,2% sur un an au mois de mai.

L'annonce de l'ampleur de cette revalorisation se faisait attendre depuis plusieurs mois. Et plus précisément depuis la promesse faite par Emmanuel Macron, durant la campagne présidentielle, de dégeler le point d'indice, alors que celui-ci était resté gelé depuis 2018. La dernière revalorisation générale remonte en effet au mandat de François Hollande. Le dégel du point d'indice s'était alors déroulé en 2 étapes : + 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en janvier 2017.

Quels gains pour les agents publics ? Quelques exemples chiffrés

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a illustré par plusieurs exemples les effets de la hausse du point d'indice annoncée sur les rémunérations des agents publics. Après ce dégel, le gain net mensuel serait notamment de 57,30 euros pour une secrétaire de mairie ayant quinze ans d'ancienneté (soit 687 euros nets annuels). Pour un agent d'accueil en début de carrière, le gain serait de 45,30 euros mensuels (soit 543 euros annuels) et pour un secrétaire administratif avec vingt-deux ans d'ancienneté, de 58,10 euros (soit 697,16 euros par an). Autre exemple : celui d'une sage-femme avec treize ans d'ancienneté, pour qui le gain serait de 110,80 euros mensuels (soit 1 330 euros annuels).